

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2022_01_001

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq janvier, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Didier DELBREIL, Monsieur Michel LEVET, Monsieur Guy MISPOULET, Madame Gaeligie JOS, Monsieur Philippe CASTANET, Monsieur Guy GIMEL, Monsieur Christian DAURAT, Monsieur Alain LALBIAT

Représentés :

Excusées :

Jacques BOULONNE, Gabrielle COLLIGNON, Annie CAVIER, Olivier VITRAC

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DAURAT

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Objet : Sollicitation D.E.T.R. 2022 - Travaux d'eau potable : Sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ancienne commune des Quatre Routes du Lot, et de l'ancien SIAEP des Eaux du Doux

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de l'ancienne commune des Quatre Routes du Lot et de l'ancien SIAEP des Eaux du Doux.



Le coût total de l'opération est estimé à un montant hors taxes de : 1 668 300 Euros.

Il informe l'assemblée que cette opération pourrait être éligible à la DETR 2022.

Le taux de subventions annoncé est de 30 %.

Afin de pouvoir en bénéficier, il convient de déposer le dossier de demande de subventions à la Préfecture, dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel :

DETR	30 % du montant estimatif « travaux + maîtrise d'œuvre » => 29 % du coût d'opération	476 047.01 € HT
Autofinancement		
Fonds propres	13 % du coût d'opération	224 442.99 € HT
Emprunt	58 %	967 810.00 € HT
Total coût prévisionnel de l'opération	100 %	1 668 300.00 € HT

Où cet exposé et après avoir mûrement délibéré, le Conseil Syndical du SMECMVD :

- 1) approuve le projet, pour un montant hors taxes de 1 668 300 Euros, tel qu'il lui est présenté,
- 2) sollicite une aide financière de 30 % de l'Etat, via la DETR 2022, pour la réalisation du projet, sur la base d'un coût (travaux + honoraires de maîtrise d'œuvre) de 1 586 823.37 Euros hors taxes,
- 3) approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté.

« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Rendu exécutoire le : 26/01/2022
Transmis en Sous-Préfecture le : 26/01/2022
Publiée : 26/01/2022



Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel